

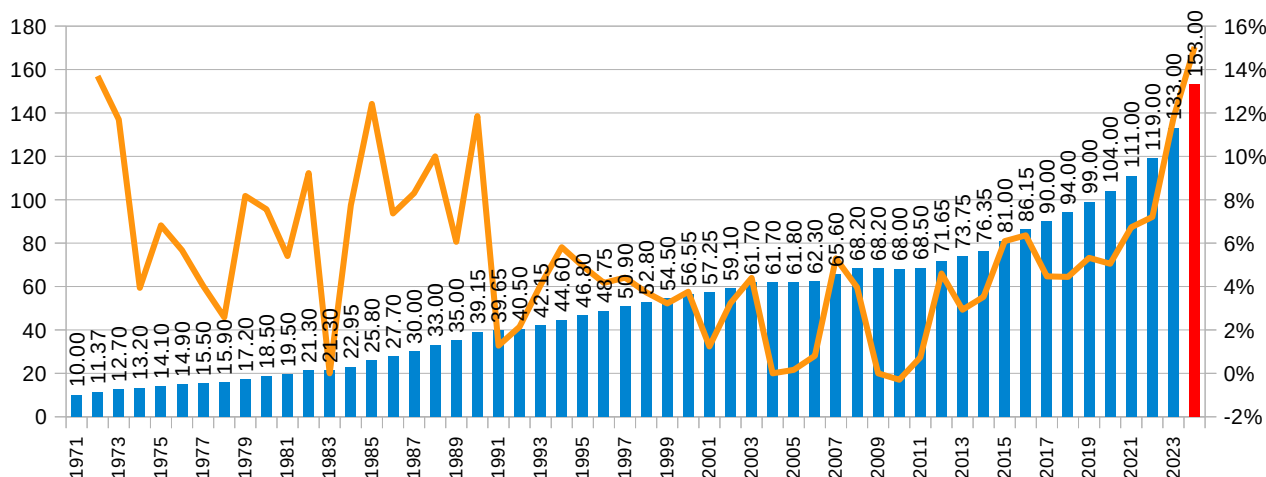
9. ÉVOLUTION DE LA VALEUR DE LA PART

9.1 VALEUR DE LA PART PAR ANNÉE

Le graphique ci-dessous présente sous forme d'histogramme l'évolution de la valeur de la part en CHF qui se lit sur l'échelle verticale de gauche. La courbe représente l'écart en pourcent d'une année à l'autre, la valeur se lit sur l'échelle de droite.

Évolution de la valeur de la part

1971 à 2024



9.2 VALEUR DE LA PART CUMULÉE

(pour les bénéficiaires ayant reçu tous les certificats depuis 1976)

Le graphique ci-dessous illustre sous forme d'histogramme le cumul du nombre de parts qui se lit sur l'échelle verticale de gauche. La courbe représente la valeur accumulée du bénéficiaire ayant reçu tous les certificats depuis 1976, la valeur se lit sur l'échelle de droite. Le montant maximum théorique cumulé jusqu'à 2024 serait de 67'862 CHF.

Évolution du montant total cumulé depuis 1976

